

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les négociants de la Grève

Nous venons de voir manœuvrer, pendant ces derniers jours, dans la région minière, quelques individus de cette catégorie bien spéciale qu'on pourrait appeler des négociants de la grève.

Ce n'est pas que ces revendeurs aient encore réussi à monopoliser l'article ; mais ils n'ont, eux, que celui-là dans leur sac et s'emploient à le placer. Ils tentent de tous leurs efforts à accréditer, auprès de leur naïve clientèle, cette opinion que tout ce qui peut lui être offert par leurs concurrents n'est que de la camelotte et de la contre façon.

Ne se consolant point de l'échec ou de la remise de la grève générale ; ils s'occupent honnêtement à soulever de nouvelles colères, à susciter des haines et des défiances. Bons apôtres !

Leur inquiétude s'explique. Si l'on ne « fait » pas grève, que deviennent-ils ? Le grand rôle leur échappe ; ils disparaissent du premier plan ; ils se confondent avec les autres mineurs et deviennent des ouvriers semblables aux autres ouvriers. Alors, zut ce n'est pas la peine !

N'allez pas leur dire qu'il est d'autres moyens bien plus sûrs, et surtout bien moins douloureux aux mineurs eux-mêmes pour faire aboutir leurs revendications.

Les revendications des mineurs ! Peuh ! A quoi cela peut-il servir, si cela ne sert pas à faire beaucoup de bruit, des réunions tapageuses, des discours ronflants, des manifestations dans les rues et auprès des « autorités » ? A quoi est-ce bon, si cela ne leur permet pas de mettre en évidence leurs personnalités, de parader devant l'attention publique, d'occuper tout le pays de leurs exploits et de voir s'étaler leurs noms dans les colonnes de tous les journaux ?

Les revendications des mineurs ? Que personne ne s'en mêle ; cela les regarde seuls ; c'est à eux ; c'est tout ce qu'il leur faut pour « faire » la grève. Et la grève, voilà leur champ de travail !

Ah ! c'est là qu'ils triomphent ; c'est là qu'il faut les voir besogner ferme. Ils discutent plusieurs fois par jour ; ils tonnent contre chacun et contre tous ; ils flétrissent et clouent au pilori ; ils vont voir le sous-préfet, le préfet, les patrons ; ils discutent avec eux ; ils conduisent des cortèges de grévistes, organisent des bals, rédigent des proclamations. Ils sont des chefs, des meneurs de foules, des apôtres ; ils se grisent de tout ce bruit, s'admirent et s'estiment très grands, juchés qu'ils sont sur tant de misères et tant de douleurs.

Au contraire, le travail obscur du syndicat n'a rien qui les séduise. Cette tâche des dirigeants d'une grande organisation corporative qui s'accomplit par un effort de chaque jour hors des yeux du public, c'est bon pour d'autres.

Là, il faut du dévouement et de l'abnégation, ils se récusent. Grâce à un syndicat puissant et solidement appuyé sur la confiance unanime des ouvriers, on fait augmenter les salaires, améliorer les conditions du travail et on obtient des lois meilleures ;

aussi voit-on ces négociants de la grève et leurs acolytes s'efforcer de souffler la méfiance au cœur des mineurs contre leur association en calomniant basement les hommes dévoués qui la dirigent.

Qu'offrent-ils donc à la place ? La grève toujours, la grève quand même : bien qu'ils ne puissent pas ne pas savoir qu'elle échouerait totalement et qu'elle risquerait de faire perdre aux mineurs les importants avantages si péniblement obtenus grâce à leur syndicat.

Mais bah ! des souffrances ouvrières, cela n'est pas pour les arrêter. Ils en pavaient leur route pour arriver plus tôt à leur but.

Et ce sont ces individus qui disent de ceux qui s'occupent activement des intérêts des mineurs, qu'ils sont des traîtres à la cause ouvrière ?

Emile LAPORTE

FAIRE GRÈVE

Par ce temps de grévistes où la grève semble entrer dans les mœurs sociales de l'univers entier, il n'est point fastidieux de détailler les origines de l'expression sinon de la chose : « Faire grève. »

Les étrangers qui voient leur pays secoué par ces conflits économiques peuvent dire comme dans la chanson : « C'est un oiseau qui vient de France ! »

La place de l'Hôtel-de-Ville de Paris s'appelait autrefois place de Grève, elle devait son nom au voisinage du quai de la Grève.

C'est sur cette place que se sont réunis pendant longtemps les ouvriers sans travail.

C'est là que les entrepreneurs venaient les embaucher ; c'est là qu'ils ont exercé, dans le temps où le travail était rare, cette exploitation pour laquelle on a inventé le mot « marchandage ».

Quand les ouvriers, mécontents de leur salaire, refusent de travailler à des conditions qui ne leur semblent pas assez favorables, « ils se mettent en grève », ce qui veut dire littéralement qu'ils retournent sur la place de Grève en attendant qu'on vienne leur faire des propositions meilleures. Cette expression s'est étendue et elle se dit spécialement aujourd'hui de la coalition que font les ouvriers pour se refuser à travailler tant qu'on ne leur aura pas donné l'augmentation de salaire qu'ils réclament.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 décembre 1901 (matin)

M. Maurice Faure, préside.
La Chambre revient à la marine marchande dont elle adopte les articles 7 et 8.

Sur l'article 9, M. Goujon présente un amendement dont la discussion sur la demande du ministre des finances est renvoyée.
La séance est levée.

Séance de l'après-midi

M. Deschanel, préside.
La Chambre accorde l'urgence à une proposition que dépose M. Cruppi et qui est relative au droit de réponse.

Puis la discussion générale du budget est reprise.

M. Bourrat continue son discours commencé dans la séance précédente.

Le député de Perpignan énumère les raisons qui, à son avis, doivent nécessiter le rachat des chemins de fer.

L'orateur entre dans des détails techniques à l'effet d'établir des économies par suite de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat.

M. Bourrat dit que lorsque viendra la discussion du budget des travaux publics, il demandera le rachat des compagnies de l'Ouest et du Midi.

M. Massabiau à son tour monte à la tribune pour apporter les critiques que l'on entend tout les jours contre les dépenses croissantes des l'Etat.

Puis la séance est levée.

Sénat

Séance du 5 décembre 1901

M. Antonin Dubost dépose le rapport de la commission des finances sur le projet relatif à l'emprunt chinois.

La discussion en est fixée à vendredi.

M. Delpech adresse une question au ministre de la guerre auquel il demande pourquoi les généraux d'Exéa, Saussier et Billot se trouvent maintenus sans limite d'âge dans la première section du cadre de l'état-major général.

Deux d'entre eux sont en outre pourvus de missions qui leur donnent droit à la solde d'activité entière. Cela dit M. Delpech, est contraire à la loi de 1875.

M. le général André, répond à M. Delpech et dit que la loi permet le maintien sans limite d'âge dans les cadres d'activité des généraux ayant commandé en chef devant l'ennemi.

Puis l'incident est clos, après quelques mots de M. Delpech qui déclare n'être pas complètement satisfait de cette réponse.

Puis sans débat, le Sénat valide l'élection de M. Portier dans le Finistère.

Et la séance est levée.

EN CHINE

On lit dans l'Echo de Chine :

Les troubles causés par les Boxeurs ne semblent pas complètement apaisés : les révoltés chinois, depuis le départ des alliés, reprennent l'offensive, et sur divers points commencent vols et assassinats.

» Tong-Fou-Siang et le prince Touang, annonce une dépêche de Si-Ngan, se trouvent dans les prairies du nord de Ning-Sia et recrutent des partisans en vue d'une rébellion armée. Beaucoup de soldats de l'armée de Kan-Sou ont obtenu leur congé et sont allés grossir ce noyau de révoltés. On dit qu'un certain prince de l'intérieur de la Mongolie se charge d'entretenir cette troupe.

» Un marchand de chevaux trafiquant dans l'intérieur de la Mongolie, s'est vu refuser des bêtes de trait et de selle, sous le prétexte que le prince Touan avait tout acheté.

» Une reprise d'armes paraît donc possible.

» Une patrouille, composée d'Allemands, de Sikhs et d'agents de police du fleuve a eu une rencontre avec une bande de pirates de rivière. Un agent a été tué et deux soldats du régiment de Hong-Kong grièvement blessés.

» Les voleurs ont abandonné leurs fusils et une grande quantité de munitions. »

Au Transvaal

L'Agence Paris-Nouvelles publie la note suivante :

« La situation est loin de s'améliorer pour les Anglais, dans la colonie du Cap, sur le territoire de laquelle les Boers continuent à se jouer de la poursuite de leurs ennemis.

« Depuis quelques temps, les exécutions des Afrikanders condamnés sous l'inculpation de rébellion ont cessé ; ou comme leur peine en prison perpétuelle ou en bannissement. La raison qu'une personne bien informée du côté anglais m'en a donnée, est la suivante : « L'échec infligé par Botha, près de Bethel, » le 30 octobre dernier, à la colonne Benson a été un désastre complet. Tout ce qui n'a pas été tué ou blessé a été fait prisonnier et envoyé sous bonne escorte, dans le nord du Transvaal. Botha aurait ensuite fait savoir à lord Kitchener, que, contrairement à ses habitudes, il ne relâchait pas ses prisonniers afin de les garder com-

me otages, qu'il fusillerait si on continuait à exécuter des Afrikanders sous prétexte de rébellion.

» La censure militaire arrête toutes les nouvelles des défaites anglaises. La preuve en est facile à trouver en consultant la liste des « casualties » publiée chaque jour dans les journaux locaux. »

INFORMATIONS

Les grands travaux

La Chambre de commerce de Paris, sur la demande de M. Fumouze, a pris l'initiative de convoquer à Paris les représentants des chambres de commerce et les présidents des grands syndicats, à l'effet d'examiner le nouveau programme des travaux publics, proposé par le gouvernement, au mois de mars dernier, pour compléter le programme Freycinet qui, on le sait, est à la veille d'être parachevé. Le projet gouvernemental, déposé sur le bureau de la Chambre, par M. Baudin, ministre des travaux publics, a été examiné par une commission spéciale, présidée par M. Maruéjols, ancien ministre du commerce, et a été l'objet d'un rapport d'ensemble de M. Aimond ; des rapports particuliers ont déjà été rédigés par MM. Audiffred, Guillaud, etc.

Lundi prochain 9 décembre, aura lieu, dans le grand amphithéâtre du Conservatoire des arts et métiers, une réunion organisée par la Chambre de commerce de Paris, et qui sera présidée par M. Baudin. M. André Lebon, ancien ministre du commerce, exposera la partie du projet départemental relative aux canaux. M. Charles Roux, ancien député de Marseille, traitera la question des ports maritimes. M. Aimond parlera des questions de principes préconisées par le gouvernement et acceptées par la commission de la Chambre des députés. Enfin, M. Pierre Baudin prendra également la parole.

La Commission de l'Armée

La commission sénatoriale de l'armée a décidé de maintenir les stipulations de la loi de 1889 qui, comme on sait, n'autorise à contracter des engagements que les sous-officiers, caporaux ou soldats décorés médaillés ou proposés pour l'avancement. La commission a repoussé un amendement de MM. Mézières et de Montfort, tendant à admettre tous les engagements de simples soldats. Elle a toutefois ajouté au texte de la loi de 1889 une disposition autorisant ces engagements, mais sans prime ni haute paye. Le ministre de la guerre sera entendu par la commission probablement lundi.

A la caserne

Excellentes réformes

Le nouveau règlement d'infanterie, déjà en essai dans les 9^e, 11^e, 17^e et 18^e corps, va être essayé en outre dans un régiment de chaque corps d'armée. Le règlement supprime le mouvement de « porter l'arme », ne conservant que ceux de l'« arme à pied », l'« arme sur l'épaule » et « présenter l'arme ». Le mouvement de « porter l'arme » est, en effet, d'une exécution assez difficile. Son enseignement fait perdre aux hommes de recrue un temps précieux, et il est d'ailleurs sans application à la guerre. Quand le soldat est arrêté, il met l'arme au pied. S'il marche, il la met sur l'épaule. Le port d'arme n'a d'utilité que pour les revues et les honneurs. Si donc, comme tout le fait prévoir, le projet de règlement est adopté, il

y aura lieu de modifier le décret sur le service des places en ce qui concerne les honneurs à rendre. Les sentinelles portaient l'arme aux officiers subalternes; dorénavant, elles présenteraient ou elles reposeraient l'arme.

On nous assure que cette modification est en ce moment à l'étude au ministère de la guerre. Toutefois le général André aurait prescrit d'aller plus loin encore que le projet de règlement, et de supprimer le mouvement de présenter l'arme lui-même. Tous les honneurs seraient alors rendus l'arme au pied si le soldat est arrêté, l'arme sur l'épaule s'il est en marche. Les sentinelles n'auraient plus à s'inquiéter de savoir quel est le grade de l'officier, de l'assimilé ou du fonctionnaire à qui elles rendent les honneurs. Les chefs de poste, toujours si hésitants, sauraient enfin ce qu'ils ont à faire. Ces simplifications très opportunes au moment où l'on parle de la réduction de la durée du service, permettront aux officiers de consacrer tout le temps dont ils disposent à l'entraînement du soldat en vue du service de guerre, ce qui est le véritable but de l'instruction.

Le droit de réponse

M. Cruppi a déposé mardi, sur le bureau de la Chambre, une proposition ayant pour objet de réglementer d'une nouvelle manière le droit de réponse par voie de la presse. Voici les principales dispositions de cette proposition :

« Le demandeur à insertion a droit à mille lettres d'écriture, et la réponse rectificative ne peut excéder le double de l'espace occupé par la partie de l'article qui lui est directement ou indirectement personnelle. Le droit de réponse ne peut s'exercer contre un article de critique littéraire ou scientifique, alors que l'intention d'offenser la personne nommée ou désignée ne résulte pas des termes de l'article et que la critique a été provoquée par une publication, représentation ou exhibition publique quelconque, de nature à faire naître ou même à solliciter les commentaires de la presse.

» Dans le cas de diffamation ou d'injure dirigée contre la mémoire des morts, les héritiers vivants ne pourront user du droit de réponse que si les auteurs de ces diffamations ou injures ont eu l'intention de porter atteinte à l'honneur ou à la considération desdits héritiers.

» Pendant la période électorale, le délai de trois jours, prévu par l'article 1^{er} de la proposition pour l'insertion des réponses, sera réduit à vingt-quatre heures. Le délai de citation sur refus d'insertion sera de vingt-quatre heures, sauf pendant les trois jours précédant le scrutin, durant lesquels la citation pourra être donnée d'heure en heure. En tout temps, le tribunal pourra décider que tout jugement relatif à une réponse et ordonnant l'insertion sera exécutoire sur minute, nonobstant appel ou opposition. »

La Convocation de l'Armée territoriale

Une instruction du ministre de la guerre fixe ainsi qu'il suit les convocations en temps de paix des hommes de la territoriale :

Seront appelés les années de millésime pair, les hommes des deux plus jeunes classes de l'armée territoriale, appartenant aux unités de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et du génie, dont le centre de réunion pour les périodes d'exercices du temps de paix est situé sur le territoire des régions de numéro pair.

Seront appelés les années de millésime impair, les hommes des deux plus jeunes classes de l'armée territoriale appartenant aux unités des armes énumérées ci-dessus, dont le centre de réunion, pendant les périodes d'instruction du temps de paix, est situé sur le territoire des régions de numéro impair, y compris le 19^e corps et la Tunisie.

Seront également appelés les années de millésime impair, les hommes appartenant aux unités territoriales, dont le centre de réunion est situé sur le territoire du gouvernement militaire de Paris, et qui ne sont rattachés à aucun corps d'armée.

Les hommes de l'armée territoriale appartenant au train des équipages, aux sections de commis, d'ouvriers et d'infirmiers et aux compagnies de sapeurs et conducteurs du génie sont appelés dans la deuxième année de leur service dans l'armée territoriale, quel que soit le numéro de la région où se trouve situé le centre de réunion de l'unité à laquelle il sont affectés.

Par mesure transitoire, les hommes des

trois plus jeunes classes de l'armée territoriale : 1888, 1887 et 1886, seront convoqués en 1903.

Nouveau soldat qui ne veut pas porter des armes

Depuis l'arrivée des jeunes soldats, le 9^e bataillon d'artillerie à pied, en garnison à Belfort, compte dans ses rangs un émule de Gontaudier, le soldat dont il a été parlé il y a quelque temps.

Lorsqu'on procéda à la remise des effets et des armes aux « bleus, » le nommé B..., originaire de Giromagny, arrivé à Belfort avec les conscrits du recrutement du Rhône, refusa formellement de prendre le fusil et le sabre-baïonnette qui lui étaient destinés, disant que ses principes s'opposaient au port d'armes quelconques.

Le capitaine tenta de faire entendre raison à B... Ce fut en vain. Le chef de bataillon intervint à son tour, mais sans plus de succès.

En désespoir de cause une punition de huit jours de prison fut infligée à B... Mais sa peine achevée le jeune soldat resta inébranlable dans sa résolution de ne toucher ni un sabre, ni un fusil.

Les choses en sont là. B... a été réintégré dans sa cellule pour refus d'obéissance et il est probable qu'il passera devant le conseil de guerre.

Une singulière manie

Depuis plusieurs jours, diverses plaintes avaient été déposées par des laitiers du quartier Latin contre un inconnu, qui leur volait quelques-unes des boîtes pleines, déposées par eux à la porte de leurs clients.

Mardi matin, vers six heures, des agents en tournée aperçurent, boulevard Saint-Germain, un jeune homme bien vêtu, qui portait sur son épaule une grande boîte à lait. Ils l'arrêtèrent, au moment où il entrait au numéro 59 de ce boulevard.

— D'où venez-vous comme cela ? lui demandèrent-ils à brûle-pourpoint.

A ces mots le jeune homme pâlit, laissa tomber son fardeau et voulut prendre la fuite ; mais on l'eut bientôt rejoint et on le conduisit au poste.

C'est un étudiant, d'origine grecque, Sacchini, appartenant à une très honorable famille. Ses parents lui servent une pension mensuelle de 700 fr. Il n'est donc pas dans le besoin, loin de là. Et, pourtant, c'est bien lui qui volait, chaque matin, les laitiers du quartier Latin. Il en fit l'aveu.

— Une force irrésistible me pousse à commettre ces larcins, a-t-il ajouté.

Une perquisition opérée à son domicile, 59, boulevard Saint-Germain, a amené la découverte de douze boîtes à lait vides et d'une trentaine de tasses emplies de ce liquide jusqu'au bord. Sacchini a été écroué, il va être soumis à l'examen des médecins aliénistes.

CHRONIQUE LOCALE

Décision du Conseil général annulée

Un décret du 22 novembre 1901 a déclaré nulle et de nul effet la délibération en date du 2 septembre dernier, par laquelle le Conseil général du Lot a décidé que le calcul des centimes additionnels départementaux de l'exercice 1902, portant sur la contribution personnelle-mobilière, serait fait sur le principal de 1901, au lieu du principal réel fixé par la loi du 10 juillet 1901.

Cette annulation provoquera sans doute prochainement, une réunion extraordinaire du Conseil général.

CAHORS

La Loi sur les Associations et les Conseils Municipaux

On sait que les Conseils municipaux sont invités par le Gouvernement à émettre un avis sur les demandes en autorisation, formulées par les congrégations.

Les Conseils municipaux de notre département ont été avisés par le préfet ; mais encore à cette heure, deux délibérations seulement sont connues.

Qu'attend-on ?

La question est trop importante pour qu'elle soit laissée ainsi en suspens et pour qu'on retarde davantage de la trancher.

Certes, nous n'ignorons pas que plu-

sieurs Conseils municipaux — républicains — se trouvent, se disent gênés pour émettre un avis : voulant ménager des électeurs, voulant également faire œuvre démocratique, ils sont pris entre leurs intérêts... électoraux et leur... conviction politique.

Dès lors, ils hésitent, ils attendent.

Il ne saurait pourtant y avoir ombre d'hésitation.

Ou l'on est pour la congrégation, ou l'on est contre, aucun intérêt électoral n'est à sauvegarder, l'opinion seule doit prononcer.

Ceci est notre avis, le bon croyons-nous, mais tout le monde ne pense pas ainsi. Car ils sont nombreux les édiles, les politiciens qui, radicaux dans la rue, anticléricaux dans la réunion publique, — la veille des élections, — sont ensuite timides, indécis dans les affaires.

Eh bien cependant il faut une solution : il faut enfin que les électeurs sachent à quoi s'en tenir sur ces élus à double attitude, trop timorés pour prendre une décision d'eux-mêmes.

Qu'ils émettent ou qu'ils refusent l'avis favorable sollicité par les congrégations, nous indiffère ; ce que nous demandons, c'est qu'ils se décident au plus vite, et que cesse cette hésitation ridicule qu'éprouvent certains au moment de manifester, — pour une fois ! — la sincérité de leurs sentiments politiques.

Mais selon qu'il agiront, nous serons en droit de les classer dans la catégorie qui leur conviendra.

Et nous n'y manquerons pas.

L. B.

Elections consulaires

Dimanche prochain, les commerçants de l'arrondissement de Cahors auront à élire un président, deux juges et un juge suppléant au tribunal de commerce.

Les candidats sont :

Président : M. Caprais Cayla, ancien président. Juges : MM. Antoine Bach, ancien juge et Edmond Pagès, juge sortant. Juge suppléant : M. Jules Fayret, juge suppléant sortant.

Cours public de la mairie

Nous rappelons à nos lecteurs que M. Cahier fera samedi prochain, à 8 heures 1/2 du soir, dans la salle du Conseil municipal une causerie de sciences pratiques.

Sujet : *Les vins de 1901 et les diverses espèces de casses.*

La Sainte-Barbe

Hier, nos pompiers ont fêté leur patronne, Ste-Barbe, ils se sont réunis dans un banquet fraternel, à l'hôtel Combelle où un repas excellent leur a été servi.

La plus franche gaieté n'a cessé de régner durant tout le repas et toute la journée.

Nos pompiers ont arrosé comme il convenait leur patronne.

Dotation de la Jeunesse de France

Les membres de la *Dotation de la Jeunesse de France* sont priés de se rendre dimanche prochain, 8 décembre, dans une des salles de la mairie pour le versement des cotisations.

Mouvement de la population

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué dans notre ville, pendant le mois de novembre dernier :

Naissances légitimes, 10 ; illégitimes, 2 ; garçons, 8 ; filles, 4.

Décès, 27 ; mort-nés, néant ; mariages, 2 ; divorces, 1.

Les décès se répartissent de la manière suivante :

1 de moins d'un an, 3 de 1 à 19 ans, 3 de 20 à 39 ans, 2 de 40 à 59 ans, 18 de 60 ans et au-dessus.

Les causes de ces décès sont :

Dysenterie, 1 ; tuberculose des poumons, 2 ; cancer, 1 ; congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau, 2 ; maladies organiques du cœur, 6 ; fièvre typhoïde, 1 ; affection de l'appareil respiratoire, 1 ; diarrhée et entérite, 1 ; néphrite, 1 ; tumeurs non cancéreuses, 1 ; affection puerpérale, 1 ; débilité congénitale, 1 ; débilité sénile, 4 ; mort violente, 1 ; autres maladies, 2.

Dans ce nombre se trouvent 6 décès à l'hospice, dont un militaire et 5 civils ; 4 domiciliés dans la commune et 1 de la commune de Bach.

Viande de boucherie

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois de novembre dernier pour la boucherie :

69 bœufs, pesant 43,568 kilos ; 38 vaches, pesant 15,357 kilos, dont 26 pour la troupe ; 569 moutons, pesant 18,482 kilos ; 128 veaux, pesant 13,713 kilos ; 33 porcs, pesant 4,902 kilos ; 8 chevaux ou mulets.

Soit au total, 855 animaux de races et de qualités diverses, pesant ensemble, chevaux et mulets non compris, 96,012 kilos, qui ont été livrés à la consommation.

Arrestation

La police a mis en état d'arrestation, pour vagabondage, le nommé Ernest Bazanette, âgé de 28 ans, natif de Mareuil (Dordogne).

Cet individu a déjà subi douze condamnations, pour des délits divers, même pour vol.

Il a été conduit devant M. le procureur de la République qui l'a fait écrouer.

Tribunal correctionnel

Audience du 4 décembre 1901

Dans son audience de mercredi, le tribunal civil, jugeant correctionnellement, a condamné à un mois de prison le nommé Bazanette sans profession et sans domicile fixe âgé de 29 ans, inculpé de vagabondage et mendicité.

Audience du 5 décembre 1901

Contributions indirectes — Pontié Marie, débitante à Labastide-du-Vert, est poursuivie par l'administration des contributions indirectes pour avoir reçu sans expédition du vin et de l'alcool.

Elle est condamnée par défaut : Pour le délit relatif au vin, à 200 fr. d'amende et à 500 fr. pour le délit relatif à l'alcool.

Chasseurs. — 6 chasseurs défilent au début de l'audience pour délit de chasse, pour s'entendre condamner à des amendes variant de 50 à 200 fr.

Détournements d'objets saisis. — La femme Vergnes Marie, épouse Labroue, 33 ans, aubergiste à St-Martin-le-Redon, poursuivie pour détournement d'objets saisis à la suite de faillite, est condamnée à 6 jours de prison.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 5 ET 8 DÉCEMBRE

Allégo militaire,	Brunet.
Stradella (ouverture),	Flotow.
L'Estudiantina (valse),	Lacôme.
Mireille (fantaisie),	Gounod.
Le Singe Vert (quadrille),	Métra.

De 3 à 4 heures. *Allées Fénélon*

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 3 au 5 décembre 1901

Naissance

Chazarens, Louise-Jeanne, rue du Rempart.

Décès

Valette, Jeanne, Vve Brugé, s. p. 68 ans, rue Donzelle, 46.

Cadar, Eugène-Jules, 17 mois, rue Lastié, 8.

Entre voisins. — Fourmies (Nord), le 24 août 1900. Je souffrais de névralgies et de douleurs aux genoux. Après l'emploi de deux boîtes de Pilules Suisses, névralgies et douleurs ont disparu. J'ai aussi donné une boîte de Pilules à une voisine qui souffrait de névralgie. Une boîte a suffi pour amener la guérison. Mme V^e LEGAYE (Sig. lég.).

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Tombée dans un puits.* — La dame Marie Cormier, épouse Cantagrel, âgée de 53 ans, ménagère au village de Laroque, commune de Saint-Jean et Saint-Félix réunis, a été victime d'un terrible accident qui lui a coûté la vie.

Elle était allée puiser de l'eau à un puits situé non loin de sa maison d'habitation, dont les abords étaient glacés. Au moment où elle recevait le seau rempli du liquide, la malheureuse glissa et alla piquer une tête dans le puits. Dans sa chute, elle se fractura le crâne. Des voisins, témoins de l'accident, purent la retirer facilement de l'eau et la transportèrent à son domicile.

Le docteur Pezet, appelé à la hâte, constata que la fracture avait été déterminée par les arêtes du seau sur lequel elle était tombée. Malgré tous les soins qui lui furent prodigués, elle ne tarda pas à expirer.

LARNAGOL. — *Accident suivi de mort.* — Lundi dernier, le sieur Mathieu Valette, âgé

de 79 ans, cultivateur à Larnagol, canton de Cajarc, après avoir pris son repas du soir chez M. Issaly, où il avait travaillé, s'est rendu au café et est revenu ensuite chez M. Issaly pour y prendre sa tabatière qu'il avait oubliée.

En repartant de chez ce dernier pour rentrer chez lui, vers neuf heures du soir, il est tombé du chemin rural, dépourvu de rampe, sur le chemin de grande communication numéro 33, d'une hauteur de quatre mètres et est resté inanimé sur le sol.

Trouvé en ce triste état par M. Pons, qui rentrait chez lui, ce dernier, aidé du neveu de la victime, qu'il était allé réveiller, transporta le malheureux Valette sur une brouette dans une grange appartenant à M. Louis Lacaze, cultivateur au même lieu, et le déposa sur des feuilles sèches.

Le lendemain, vers six heures du matin, il fut trouvé mort.

L'enquête qui a été faite par la gendarmerie de Cajarc a démontré que la mort du sieur Valette est due seulement à la chute qu'il a faite en tombant et qui a amené des contusions internes.

SOUSCEYRAC. — Cours d'adultes.

Les cours d'adultes sont ouverts depuis lundi, gratuits au public, à l'école laïque des garçons. Ce cours aura lieu durant les mois de décembre, janvier et février, et les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, de sept à neuf heures du soir.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Tribunal correctionnel.

Audience du 2 décembre. — Henri-Emile Rigal, âgé de 18 ans, est condamné à 20 fr. d'amende et aux dépens pour délit de chasse sans permis ; le père est rendu civilement responsable pour les frais.

— Jean Galaup et Jean-Baptiste Delfour sont condamnés : le premier à 25 fr. d'amende, le second à 20 fr. d'amende pour le même délit.

— Antoine Faurie, âgé de 62 ans, cultivateur à Martel, inculpé de délit de chasse et de tentative de vol de truffes, au préjudice de M. Soullignac, propriétaire au même lieu, est condamné à 20 fr. d'amende pour le délit de chasse et à un mois d'emprisonnement pour la tentative de vol, mais il obtient le bénéfice de la loi de sursis pour ce dernier délit.

— Le nommé Antoine Rouret âgé de 50 ans, cultivateur à Cuzance, était allé à la chasse le 31 juillet dernier ; dénoncé vilement par le sieur Lacroix, cordonnier au même lieu à M. le procureur de la République de Gourdon, il comparait aujourd'hui devant le tribunal pour y répondre de ce délit. Malgré une habile plaidoirie de M^e Alibert, avocat, défenseur du prévenu, Rouret est condamné à 50 fr. d'amende et aux dépens pour délit de chasse en temps prohibé.

SARRAZAC. — Un grand nombre de municipalités ont été appelées à donner leur avis sur les congrégations résidant sur leur territoire. Dans toutes les communes où il y a une assemblée en majorité républicaine, elle a émis un vote défavorable à l'autorisation. Nous espérons que dans toutes les localités du Lot où habitent des congréganistes, les élus du peuple seront bientôt appelés à se prononcer.

A Sarrazac, où il y a 11 congréganistes, nous aimons à croire que les conseillers républicains de cette commune sauront se souvenir qu'ils sont exclusivement les élus de la démocratie et que déjà ils ont accordé suffisamment de faveurs aux cléricaux.

En effet, la municipalité de Sarrazac a en mai dernier, voté 600 fr. de supplément aux trois desservants malgré un déficit au budget de plus de 400 fr. ; la municipalité peut-elle dès lors encourager encore l'augmentation de l'effectif congréganiste ?

Les 3 écoles laïques de la commune sont largement suffisantes pour la population enfantine toujours en décroissance et les congrégations forment-elles des élèves pour avoir de futurs citoyens républicains ?

S'il y a une majorité républicaine à Sarrazac les événements nous le diront ; en tous cas, l'assemblée municipale a une belle occasion d'atténuer ses faiblesses passées en émettant un avis défavorable à la demande des congrégations.

Si elle persistait à se moquer des démocrates qui l'ont élue, ceux-ci sauraient s'en souvenir et faire tout leur devoir !

BULLETIN FINANCIER

Le mouvement de hausse s'est encore accentué par suite des nombreuses et importantes demandes provenant du comptant et de la spéculation.

Nos rentes s'élevaient : le 3 0/0 à 101.65 ; le 3 1/2 0/0 à 101.77 et l'amortissable à 100.10.

La hausse est sensible sur les actions des sociétés de crédit : le Comptoir National d'Escompte a passé de 566 à 577 ; le Crédit Foncier se traite à 718 ; le Crédit Lyonnais est demandé à 1.012 et la Société générale à 608.

Tous les Chemins français ont progressé : le Lyon à 1.595 ; le Midi à 1.330 ; le Nord à 2.003 ; l'Orléans à 1.627.

L'Action des Wagons Lits cote 275. Les actionnaires de cette C^e sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire pour le 12 décembre prochain à l'effet de délibérer sur les propositions que comporte le plan des réorganisations.

Le Suez est à 3.820.

Parmi les fonds étrangers ; l'Extérieure s'avance à 73.97 ; l'Italien à 101.17 ; le Portugais à 27.35 ; le Russe 3 0/0 1891 à 85.40.

Le Turc cote 24.97 et la Banque Ottomane à 532.

UNE PUISSANTE SOCIÉTÉ

D'ASSURANCES MUTUELLES

Demande un Agent Général **APPOINTÉ**

Pour le Département DU LOT

Résidence à Cahors.

S'adresser à **M. DUPITOUT,** Hôtel des Ambassadeurs, **Vendredi et Samedi** de une heure à cinq heures.

Plaquettes Vinicoles

La piqure des vins

Les vins de 1901 ont surtout à redouter la casse et la piqure.

Quelques vigneron ont laissé piquer leur vin à la cuve. Voici un cas que j'ai eu l'occasion d'étudier cette année :

Un vigneron qui emploie le nouveau procédé de cuvage — le meilleur et le plus sûr, celui qui consiste à renfoncer ou à arroser le marc matin et soir — fit consciencieusement sa cuisine vinaigre pendant une dizaine de jours. Le samedi il constate que son vin ne fermente plus et pour le laisser se clarifier, il n'y touche plus jusqu'au mardi matin.

Le mardi le vin était piqué.

L'erreur de ce vigneron consiste à croire qu'il faut cesser d'arroser la cuve pour permettre au vin de se clarifier. C'est inutile et dangereux.

Ce n'est pas pendant que la cuve est en fermentation qu'elle se pique, car le gaz carbonique empêche le *mycoderme* du vinaigre de se développer. Mais lorsque la fermentation a cessé, la mère du vinaigre s'ensème et se multiplie vite à la surface du vin, surtout sur des matières poreuses comme le marc, quand on ne prend pas le soin de renouveler complètement la surface de la cuve par des arrosages abondants, le matin et le soir jusqu'au jour même du décuvage.

Le fait que certaines cuves se sont piquées facilement cette année, montre que les vins de 1901 ont une tendance marquée à la piqure. On sait par expérience qu'il faut à la fois le concours de l'air et du ferment, le *mycoderme du vinaigre*, pour piquer le vin. Ce ferment est souvent transporté sur les bondes et dans les barriques par de petites mouches rouges (*Drozera cellaris*).

Il est, dès lors, relativement facile de préserver les vins de la piqure en observant les deux précautions suivantes :

1^o Ouilier fréquemment et avec soin les barriques ;

2^o Assainir le cellier, les barriques et tous les menus outils : bondes, linges, ouïloir, entonnoir, etc. On brûlera du soufre dans les chais envahis par le moucheron rouge. Si ces mouches et les germes du *mycoderme* sont réunis et abrités du froid en certains point des cuves et des tonneaux, sous les linges des bondes, autour de celle-ci, etc., on obtiendra leur destruction immédiate par un arrosage avec de l'eau bouillante.

C. D.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
4 Merc.	+ 4	+ 1.5	768	Couvert
5 Jeudi	+ 4	+ 1	766	Couvert

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Variable

D^r HERBEAU.

A LOUER

A CAHORS

GRANDE MAISON

(Pièces vastes et bien distribuées)

AVEC JARDIN

PRIX MODÉRÉ

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Mlle EUPHRASIE IMBERT, dépositaire de journaux, 73, boulevard Gambetta, à Cahors, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que depuis le 1^{er} décembre courant elle reçoit et met en vente tous les grands journaux de Paris, tels que le *Figaro*, *l'Aurore*, le *Journal*, *l'Intransigeant*, la *Petite République*, *l'Echo de Paris*, etc., etc. Mlle IMBERT était déjà dépositaire de tous les journaux locaux et régionaux, de la *Raison*, du *Matin*, du *Français*, etc. et de toutes les œuvres éditées ou vendues par la librairie de la *Dépêche*.

LES VARICES

L'Elixir de Virginie guérit les Varices, quand elles sont récentes ; il les améliore et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des Jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit et empêche leurs récurrences fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

A VENDRE

La plus jolie Propriété du Lot

CONTENANCE 25 HECTARES

PRAIRIES, VIGNES, TERRES et BOIS

Pour visiter et pour traiter, s'adresser : à Cahors à M. Cubaynes, rue Clément-Marot et à Paris Office du bâtiment 66, rue du Rocher.

LE MONITEUR DE LA MODE

3 rue du Quatre-Septembre, Paris

Sommaire du 7 décembre 1901

Charmanes les toilettes qui illustrent la chronique, et qui sont signées de noms connus.

Les toilettes qui portent Mlles Deluc et Vincourt, dans *l'Auréole*, et l'Athénée, sont de pures merveilles.

Tout ce numéro est d'un grand intérêt.

L'étude de coupe traite d'un tea-gown ou d'une toilette de dîner.

Puis, c'est le roman illustré, le D^r Maréchal, dont les travaux sont si remarquables, Archiduc, le Chef, etc., etc.

LE

PUITS QUI PARLE

Par JEANNE SANDOL

XXV

En retrouvant ce salon ainsi transformé, Charles eut un bon sourire.

— Tu es une fée, petite sœur. Nous pourrions enfin recevoir décemment nos amis, lui dit-il, admirant le bon goût de Geneviève qui se révélait dans les moindres détails.

Puis, ayant aperçu le piano découvert qui occupait son ancienne place, Charles tressaillit. Une expression sérieuse éteignit son joyeux rire.

S'approchant de sa sœur, il lui prit les deux mains doucement dans les siennes.

— Chère enfant ! chère Geneviève ! fit-il entendre d'une voix émue et attristée.

Sans un mot, sans une plainte, Geneviève jeta à son frère un long regard... et se renferma dans le silence plus éloquent que toutes les paroles.

— C'est pour Yvonne, finit-il par lui dire bien bas, que tu as eu ce courage, ma chérie !..

— Oui, c'est pour Yvonne. N'est-elle pas une musicienne remarquable ? Elle allait ajouter : Je l'ai entendue... Mais se ravissant :

— Ne me l'as-tu pas dit ?

Après quelques instants de silence, Charles reprit :

— M. et Mme Dérouville viendront demain nous rendre visite. Ils ne seront pas seuls.

A cette annonce Geneviève plâta.

— M. Jacques Havard les accompagne, dit-il en jetant à sa sœur un regard expressif. C'est ce Jacques dont je t'ai parlé... Ton admirateur de Plohinec, ajouta Charles en souriant.

Geneviève respira. Ce n'était pas lui ! Ah ! qu'il était le bienvenu ce Jacques, et que son nom sonnait bien aux oreilles... Jacques !... Ah ! si c'eût été cet autre nom, celui qu'il lui faudrait pourtant bientôt entendre, car le temps approchait !..

Grand Dieu ! que serait donc la réalité, puisque la pensée seule la troublait ainsi ?..

Délivrée pour le moment de son appréhension, Geneviève fit les honneurs de la maison de son père avec une grâce parfaite. M. Davillier lui-même parvint à retrouver, pour quelques instants, le savoir vivre de l'homme du monde.

L'originalité de ce logis caché à tous les yeux, ce quartier, cette rue qui pouvait à la rigueur se nommer plutôt un chemin, tout cet ensemble d'un aspect si différent de celui qui distinguait le beau Paris moderne, excitaient l'intérêt, éveillaient la curiosité des visiteurs.

Mais ce qui étonnait le plus, c'était de voir s'épanouir là, dans sa fraîcheur et sa distinction, cette jeune fille. Plus que tout autre encore, Jacques Havard en fut frappé.

Il s'était bien attendu à retrouver la fille du savant dans un milieu exceptionnel.

La physionomie toute particulière de M. Davillier, la mission si peu faite pour une femme que remplissait Geneviève, l'avaient préparé à quelque chose d'anormal. Mais ce qu'il voyait dépassait son attente.

Ce fut d'abord le charme de Geneviève auquel il n'était pas préparé. Dans les conditions où elle s'était montrée à Plohinec, Jacques n'avait pu se former qu'une image confuse et imparfaite de la vaillante enfant qui défendait son père sur la plage bretonne. Aujourd'hui qu'il la voyait, il ne pouvait détacher son regard de la gracieuse figure qui s'offrait à lui.

En dépit des efforts que Jacques tentait pour cacher son étonnement et son admiration Charles le devina.

« — Geneviève lui plaît, se dit-il, et cette pensée autorisait les heureux songes que le frère de Geneviève faisait pour elle. »

A cette première visite, bien d'autres succédèrent. Avant d'être effectivement sœurs, Yvonne et Geneviève se lièrent de la plus tendre amitié. La saison qui resta belle fort tard permit de longues stations au jardin ; ces réunions sous les ombrages encore verts prirent un caractère d'intimité dont sut profiter Jacques Havard. Encouragé par Charles Davillier, il devint un habitué de la maison.

Sans avoir des connaissances profondes en science, il pouvait s'intéresser aux longues causeries de M. Davillier. La présence de Geneviève donnait sans doute à ces entretiens une grande partie de leur attrait. La vue de

la jeune fille agissait, chaque jour plus vivement sur l'esprit et le cœur de Jacques. Pour la première fois, la pensée de mariage s'offrait à lui sérieusement ; car, pour la première fois aussi, il rencontrait celle qui résumait à ses yeux l'idéal de la femme telle qu'il la comprenait.

Cependant, après avoir observé Geneviève, Jacques fut frappé de la froideur systématique dans laquelle elle semblait s'envelopper.

— La sagesse et la raison, pensait-il, n'excluent pas la sensibilité ni une certaine expansion. Derrière ce masque si calme, se cache, on le sent, une âme vivante et passionnée ; mais cette vie du cœur est comprimée et non pas éteinte. Une cause ignorée, quelque grande souffrance a déjà traversé cette jeune existence. Ce secret s'il existe réellement, je veux le savoir, se dit Jacques, en imposant silence à son cœur.

Ce fut sans aucun scrupule que Jacques mit la sagacité de son esprit au service de sa curiosité. Curiosité permise, car il s'agissait avant tout du bonheur de Geneviève.

Il prit d'abord avec elle les allures d'un ami désintéressé. Il fallait l'amener à une confiance qu'un amoureux prétendant n'inspirerait pas. Mais en dépit de ses stratagèmes, Jacques n'obtenait rien ; Geneviève restait froide et impénétrable.

Fallait-il donc se en rapporter à la parole de M. Davillier, lorsqu'il affirmait que sa fille prise de science, avides de savoir, s'était vouée au célibat — ajoutant invariablement cette phrase — « Geneviève, comme Marie, a choisi la meilleure part ! » Non Jacques n'y croyait point, il chercherait... et il trouverait.

(A suivre.)

MADemoiselle
MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE
UN JOLI TÈNOR

I

Catherine

— Dans un moment, Catherine. Voulez-vous répondre à cette question. M. Gaston Dantrée est-il pour quelque chose dans votre refus ?

— Cousin, je vais finir par perdre patience, si vous continuez. M. Dantrée n'a rien à faire en ceci, et sans lui, je vous aurais parlé de même. Je vous trouve très bien comme mon cousin germain... Mais comme mari... excusez-moi, je ne vous accepterais pas, alors même que vous fussiez le seul homme du monde et que je dusse mourir vieille fille. Est-ce clair ?

— Suffisamment... Merci pour votre franchise, Catherine.

Il était blanc de colère.

— Mais de peur qu'il reste encore un malentendu entre nous, ne voulez-vous pas me

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

dire si, oui ou non, M. Dantrée est destiné à être le futur maître et seigneur de Scarswood-Park ?... Parce que, dans ce cas et pour l'honneur de la famille, je tâcherais de savoir d'où il vient, qui il est et si cette union avec un inconnu est honnêtement possible. Le monde, vous le savez, a ses exigences, et sir John...

— Quant au monde, je m'en moque ; et, pour ce qui est de sir John, tout ce qui pourra me rendre heureuse le satisfiera. Je fais tous mes efforts pour rester calme, mon cousin ; mais ne poussez pas les choses trop loin. Ce ne serait pas prudent. Voulez-vous, oui ou non, venir danser avec moi ?

Le pauvre diable n'y tenait plus.

— Et c'est pour ce cabotin que vous m'outragez !... fit-il d'une voix étranglée.

Mais Catherine aussi n'y tenait plus, et, se tournant brusquement vers son cousin, elle se mit à le traiter comme un laquais.

— Misérable ! s'écria-t-elle, comment osez-vous rester devant moi après une pareille sottise ?... Insulter M. Dantrée ! vous... vous qui n'auriez pas le courage de le regarder en face !... Apprenez qu'il faut être gentleman pour juger un gentleman... M. Dantrée est au-dessus de vos injures, entendez-vous ? Je vous défends de m'adresser jamais la parole. Et pousser l'aplomb jusqu'à vouloir m'épouser !... Vraiment, je me ferais honnir, si je me présentais quelque part au bras d'un pareil avorton !

En ce moment, il se fit un morne silence.

Mon Dieu, nous ne voulons pas défendre Catherine quand même, et nous savons bien

que ce n'est point par une excessive bonté que se recommandaient ses paroles. Mais la vérité est qu'elle les avait à peine prononcées, qu'elle les regrettait.

Dangerfield était debout devant elle, pâle comme la mort et si tremblant qu'il avait été obligé de s'appuyer sur le dossier d'un siège.

— Allons ! cousin, j'ai eu tort. Je ne voulais pas dire ce que j'ai dit. Oubliez-le, je vous en prie... J'ai un détestable caractère, je le sais... Mais, aussi c'est un peu de votre faute. Allons, cousin, donnez-moi la main et oubliez ces méchantes paroles...

Mais il recula devant la main qu'elle lui tendait, en s'efforçant de sourire.

— Que je les oublie !... certainement, Catherine, je les oublierai. Vous êtes très bonne, très charmante, malgré tout ; mais, si cela vous est égal, je ne vous donnerai pas la main, et je ne vous empêcherai pas plus longtemps d'aller danser. Je ne serai pas votre cavalier, laissant cet honneur à M. Dantrée... Je l'aperçois précisément qui vient de ce côté. Excusez-moi de vous importuner de mon présomptueux amour. Ça été la première fois, et sera la dernière.

Il fit un mouvement pour s'éloigner, et le beau Gaston Dantrée apparut à la porte de la serre.

— Je regrette ce que j'ai dit, et je m'en suis excusée, dit froidement Catherine ; je ne puis faire plus.

— Et je ne vous demande plus rien de plus. Je préférerai qu'il ne vint pas ici en ce moment.

— Venez, Catherine, dit Dantrée à demi-voix.

Mon Dieu ! oui, il en étaient là, déjà là : il l'appelait Catherine et elle l'appelait Gaston.

Richard le vit lui prendre la main et la placer sur son bras avec l'aisance et la quiétude d'un homme qui est dans son droit. Puis il lui parla bas, et Catherine rougit d'aise jusqu'au blanc des yeux.

Richard était resté seul, il les suivit des yeux jusqu'à ce qu'ils eussent disparu de sa vue ; il avait les dents serrées, il était blême.

— On disait, dans le vieux temps, fit-il avec un accent très sombre, qu'il y a des hommes qui vendent leur âme au diable. De pareils marchés ne sont plus de notre siècle, et les âmes se damnent sans qu'il soit besoin de les payer. Mais, morbleu ! si j'avais vécu alors, avec l'horrible angoisse qui me déchire la poitrine, et si Satan m'était apparu...

— Etes-vous bien sûr d'avoir une âme à perdre, dit une voix claire derrière lui. Si oui, mon cher, gardez-la, car je n'en ai que faire. Je ne suis point Satan et n'ai point envie de l'être. Mais si vous y mettez le prix... un prix sérieux... je pourrais peut-être vous venger, vous bien venger. Richard, cruellement, complètement, épouvantablement... Entendez-vous.

Il tourna sur lui-même en étouffant une exclamation, et vit M^{me} Vavator qui, souriante, le regardait sous le nez avec un clignement d'yeux mauvais et en tripotant son éventail.

(A suivre.)

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Dans le but de faciliter les relations entre les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie des chemins de fer du Midi, délivre des billets d'aller et retour à prix réduits, au départ de toute gare et station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi et inversement.

Ces dispositions ne sont pas applicables de ou pour les haltes et arrêts dont les relations sont limitées, pour la délivrance des billets et l'enregistrement des bagages, à un nombre déterminé de ces réseaux.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Sau-

mor — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Bibliographie

Lectures pour tous

De toutes les revues françaises, les Lectures pour Tous sont celle qui compte le plus grand nombre de lecteurs. Faire comprendre, faire voir, ainsi peut se résumer le programme de la populaire publication de la Librairie Hachette et C^{ie}.

L'intérêt des articles, toujours clairs, vivants, pittoresques que contiennent chaque mois les Lectures pour Tous est en effet encore accru par l'attrait d'une illustration abondante et curieuse, fournie le plus souvent par la photographie.

Énoncer les titres des articles que contient le n° de Décembre, c'est montrer la variété des sujets que traitent les Lectures pour Tous :

Géants de fer se mitraillant sur les eaux ; La légende comique et fantastique du Diable ; Notre Concours de Photographie : Le dernier Mammoth, roman, par R. Auzias-Turenne ; Argentine aux Doigts Enchantés, nouvelle ; Un Voyage de Noces, nouvelle ; Dans le Monde des fumeurs ; La Gauloise, mazurka, par L. Ganne ; Le Passé en Costume Moderne ; Une Merveille de la Nature ; La Paix au soir de la Vie ; La Protection de la Vieillesse : l'Art de peindre sans couleurs.

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. — Le Numéro, 50 centimes.

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE

Même administration que le Journal des Demoiselles

LA POUPEE MODÈLE

Journal des petites filles, illustré en 200 gravures environ dans le texte.

14, rue Drouot

Paris, 7 fr. ; Seine, 8 fr. ; départements, 9 fr. ; Union postale, 11 fr.

CHAQUE LIVRAISON RENFERME EN OUTRE : Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée. — Surprises de toute sorte. — Musique.

La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le Journal des Demoiselles a constamment donné a preuve, est entrée dans sa trente-huitième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Envoyer un mandat poste à l'ordre du Directeur Envoi Gratuit d'un numéro spécimen.

LA TOILETTE DES ENFANTS

Recueil de Modes enfantines 14, — rue Drouot, — 14, Paris.

Paris et départements, un an : 6 fr. — Union postale : 7 fr.

Paraissant le 1^{er} de chaque mois

Cette charmante publication, dédiée aux mères de famille qui s'occupent elles-mêmes de la toilette de leurs enfants, offre, chaque mois, à ses nombreuses lectrices :

Une causerie sur les modes enfantines, illustrée de croquis explicatifs. — De nombreux Modèles de Robes, Chapeaux. — Manteaux et Lingerie, pour petites filles et garçons de tous les âges. — Un et souvent deux patrons découpés. — Une gravure de Modes colorisée. — Un courrier communiquant d'utiles renseignements. — Un conseil pratique. — Des devinettes et leurs solutions.

Enfin, une planche trimestrielle, contenant des patrons pour les tout petits, et des charmants modèles de travaux de fantaisie, des broderies et de chiffres divers, complète l'heureux ensemble de ce journal, indispensable conseiller de toutes les mamans économes et prévoyantes.

Envoyer un mandat poste à l'ordre du Directeur Envoi Gratuit d'un numéro spécimen.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e. — Sommaire du 5 décembre 1901.

V^o Nacla : Chronique. — H. du Plessac : Le Dolman bleu. — Georges Ohnet : Le Brasseur d'affaires (suite). — V^o Henri de Bornier : La Lizardière (suite). — Henry Sienkiewicz : Suivons-le (suite). Camille Flammarion : Stella (suite). — Henry Grenet : 100 millions (suite). — Félicien Nacla : Dictionnaire rustique (suite).

SAINT-NICOLAS. — 22^e année. — Sommaire du n° 1 — du 5 décembre 1901.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Griselinde, par Ed. Maynial. — La fille aux yeux d'émeraude, conte carthaginois, par Hip. Gauthier. — Le Saint-Nicolas de Ninette et de Ninon, par Eud. Dupuis. — La capitaine du « Yucatan », par E. Salgare. — Le cœur d'une poupée, par H. Bezançon. — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations de A. Birch, Albert Guillaume, Valvèrane, F. Gamba.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et Départements : six mois 10 fr. ; un an 18 fr.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 151^e livraison (7 décembre 1901).

Fille de Rois, par Pierre Maël. — Bayreuth et son Théâtre, par H. Heinecke. — Blocs de lait, par Ch. Thiabaud. — L'ouragan, par A.

Melandri. — Le Mont Mac-Kinley, par L. R. — Le Hannebon, par Th. Lally.

Abonnements : France : un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 70, Paris, 6^e.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 49 (7 décembre 1901).

1^o La Chute de l'empire de Rabah, par M. Emile Gentil.

2^o A travers le monde : Mes Fouilles d'Antinoë, VI^{me} campagne, par A. Gayet.

3^o Civilisations et religions : le Congrès International de Christiania pour l'exploration des mers.

4^o La lutte économique : La navigation dans les ports allemands. — Le Développement comparatif de Londres, Hambourg, Rotterdam et Anvers.

5^o Bilan des explorations en cours : Pôle Nord. — Pôle Sud. — Afrique. — Asie.

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.

Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 70, boulevard Saint-Germain, Paris, 6^e.

Vins de Champagne

Une Maison demande Agents sérieux à la commission. Adresser lettre bureau restant, Reims, aux initiales C. W. 300.

Vient de paraître :

LE GRAND-ANNUAIRE DU LOT POUR 1902

Contenant les prévisions du temps, par XAINTRAILLES, d'Essonne (Puy-de-Dôme).

Illustré de plus de 500 gravures et précédé d'un grand roman inédit :

CLÉMENT MAROT A CAHORS

Prix : 60 centimes

Cahors, E. DELSAUD, éditeur, rue de la Mairie

Et chez tous les libraires du département

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr. Or 125 fr.